

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 2 juin 2014 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy  
M. Paul Audet  
Mme Lise Gosselin

M. Gilles Deshaies  
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice-générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

#### **2014-06-133 Ouverture de la session**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19H00.

Adoptée.

#### **2014-06-134 Adoption de l'ordre du jour du 02 juin 2014**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

#### **2014-06-135 Dispense de lecture du procès-verbal du 5 mai 2014**

Il est proposé par M. Gilles Deshaies  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

#### **2014-06-136 Adoption du procès-verbal du 5 mai 2014**

Il est proposé par M. Gilles Deshaies  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 5 mai 2014 tel que présenté.

Adoptée.

#### **2014-06-137 Lecture et adoption du procès-verbal du 12 mai 2014**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2014.

Adoptée.

#### **CORRESPONDANCE**

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

**2014-06-138 Nomination d'un pro-maire**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
et résolu unanimement de nommer M. Gilles Deshaies comme pro-maire.

Adoptée.

**2014-06-139 Avis de motion: Règlement #213-2014  
amendant le plan d'urbanisme**

M. Gaétan Lapointe, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente le règlement #213-2014 amendant le plan d'urbanisme #203-2013 soit adoptée.

Adoptée.

**2014-06-140 Adoption projet de règlement #213-2014  
amendant le plan d'urbanisme #203-2013**

Considérant que le plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Praxède est en vigueur depuis le 18 juillet 2013;

Considérant que le règlement numéro 150 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 11 février 2014;

Considérant que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité de Sainte-Praxède doit apporter à son plan d'urbanisme pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 150 de la MRC;

Considérant que la résolution de la MRC indique que la municipalité de Sainte-Praxède doit modifier son plan d'urbanisme pour intégrer les nouvelles affectations en zone agricole permanente et y modifier l'appellation de l'affectation agroforestière;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
et résolu unanimement projet du règlement de concordance numéro 213-2014 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 203-2013 soit adopté.

Adoptée.

**2014-06-141 Avis de motion: Règlement #214-2014 amendant le  
règlement de zonage #204-2013**

M. Jean-François Roy, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente le règlement de zonage #214-2014 amendant le règlement 204-2013.

Adoptée.

**2014-06-142 Adoption du projet du règlement numéro 214-2014  
amendant le règlement de zonage # 204-2013**

Attendu que le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Praxède est en vigueur depuis le 18 juillet 2013;

Attendu que le règlement numéro 150 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 11 février 2014;

Attendu que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité de Sainte-Praxède doit apporter à son règlement de zonage pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 150 de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement que le projet de règlement de zonage portant le numéro 214-2014 amendant le règlement de zonage numéro 204-2014 soit adopté.

Adoptée.

**2014-06-143 Avis de motion: Règlement #215-2014  
amendant le règlement de lotissement #205-2013**

M. Gilles Deshaies, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente le règlement de lotissement #215-2014 amendant le règlement #205-2013 soit adopté.

Adoptée.

**2014-06-144 Adoption du projet de règlement #215-2014  
amendant le règlement de lotissement # 205-2013**

Attendu que le règlement de lotissement de la municipalité de Sainte-Praxède est en vigueur depuis le 18 juillet 2013;

Attendu que le règlement numéro 150 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 11 février 2014;

Attendu que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité de Sainte-Praxède doit apporter à son règlement de lotissement pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 150 de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que le projet de règlement de lotissement numéro 215-2014 soit adopté

Adoptée.

**2014-06-145 Avis de motion: Règlement #216-2014 amendant le règlement  
#207-2013 relatif à l'émission des permis et certificats.**

M. Paul Audet, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente le règlement #216-2014 amendant le règlement #206-2013 relatif à l'émission des permis et certificats soit adopté.

Adoptée.

**2014-06-146 Adoption du projet de règlement #216-2014 amendant le  
règlement #207-2013 relatif à l'émission des permis et  
certificats.**

Attendu que le règlement relatif à l'émission des permis et des certificats de la municipalité de Sainte-Praxède est en vigueur depuis le 18 juillet 2013;

Attendu que le règlement numéro 150 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 11 février 2014;

Attendu que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité de Sainte-Praxède doit apporter à son règlement relatif à l'émission des permis et des certificats pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 150 de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que le projet de règlement de l'émission des permis et certificats portant le numéro 216-2014 soit adopté.

Adoptée

#### **2014-06-147 Date: consultation publique règlements d'urbanisme**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

et résolu unanimement que la date fixée pour l'assemblée de consultation publique est le lundi 7 juillet 2014 à 18H30.

Adoptée.

#### **Suivi: Dossier l'Heureux**

La directrice-générale informe les élus que le dossier L'Heureux est inscrit sur le rôle du Palais de Justice de Sherbrooke pour le procès fixé en mars 2015.

Cependant, il est encore possible qu'une conférence de règlement à l'amiable ait lieu dès la fin du mois de juin.

#### **Suivi: Plainte de Ferme Rémavie : Construction Réal St-Laurent**

Les élus sont informés que la plainte de Ferme Rémavie concernant l'envoi de débris par l'entrepreneur en déneigement a été transmise le 6 mai 2014 à Construction Réal St-Laurent. L'entrepreneur s'est occupé de communiquer avec Ferme Rémavie pour s'entendre sur les correctifs à faire.

#### **Suivi: Fossés du Rang 3 Canton de Price**

Le conseil est informé que les travaux correctifs du fossé du Rang 3, Canton de Price, le long de la propriété de Mme Jeanne D'Arc Ruel ne sont pas réalisés à ce jour, mais que M. Vital Grimard a communiqué avec notre inspecteur M. Richard Bellavance pour l'informer que le travail sera effectué cette semaine.

#### **2014-06-148 Suivi: Fossés du Chemin Giroux et virée**

Attendu que les élus sont informés d'un prix budgétaire pour les travaux à réaliser dans le Chemin Giroux pour la construction d'une virée et des fossés, lequel s'élève à plus de \$20,000.00

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

et résolu unanimement qu'il est convenu d'attendre pour la décision finale pour la réalisation des travaux ci-hauts décrits.

Au surplus, afin de répondre à la demande de Ferme Rémavie quant à leur requête pour les fossés, il est convenu que Me Odette Gagné soit mandatée pour informer Ferme Rémavie qu'une décision finale n'est pas prise quant à la réalisation des travaux. Aussi, il est convenu que Ferme Rémavie devra procéder aux aménagements effectués sur la propriété municipale.

Adoptée.

### **Suivi: travaux de forage du puits municipal**

Le puits est foré depuis jeudi le 29 mai 2014. La prochaine étape consiste à procéder à l'installation des équipements de pompage et test de 72 heures avec suivi et échantillonnage. Une remontée de la même durée sera effectuée plus tard. Les analyses d'eau seront faites par la suite, lesquels sont à nos frais.

### **2014-06-149 Frais de laboratoire: Puits municipal**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
et résolu que les élus confirment avoir été informés que les frais de laboratoire exigés pour le puits municipal sont à la charge de la municipalité. Les frais ont été majorés à environ \$3,400.00 vu les nouvelles exigences du Ministère de l'Environnement.

Adoptée.

### **2014-06-150 Plan de localisation du puits et des distances séparatrices**

Attendu que les élus sont informés que l'arpenteur est venu sur place, à la demande de l'ingénieur, pour valider le plan de cadastre du terrain municipal et localiser le puits et les distances séparatrices à respecter;

Attendu que suite à cette opération, il semble que Ferme Rémavie réalise des travaux agricoles sur une partie de notre propriété et que l'arpenteur nous demande d'aviser Ferme Rémavie de cet état de fait avant l'installation des bornes d'arpentage;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Paul Audet  
et résolu unanimement de mandater Me Odette Gagné, avocate, afin qu'une lettre soit envoyée à Ferme Rémavie pour l'informer de l'implantation de bornes dans les semaines à venir;

Au surplus, l'avocate devra informer Ferme Rémavie de respecter les règles de distance à respecter selon le Règlement sur le captage des eaux souterraines.

Adoptée.

### **Suivi: Travaux Chemin Thibodeau "Secteur ouest"**

Le contrat à intervenir entre la Municipalité et Excavations Gagnon & Frères a été conclu jeudi le 29 mai dernier. Les travaux devraient débutés d'ici deux semaines.

### **2014-06-151 Lettre de M. Nicolas Drouin, 4749 Ch. Thibodeau**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
et résolu unanimement de confirmer la réception d'une lettre de M. Nicolas Drouin concernant les travaux de fossés effectués dans le Chemin Thibodeau Est.

Cette missive a été envoyé à l'ingénieur Daniel Lapointe pour commentaires et réponses.

De l'avis de l'ingénieur il y aurait lieu de demander à l'entrepreneur de refaire une partie de l'intervention afin de respecter le plan soumis pour la réalisation des travaux. En ce qui a trait à la sortie du ponceau vers le lac, l'eau stagnante pourrait être libérer par une intervention des propriétaires riverains.

Adoptée.

**2014-06-152 Demande de gravier: Chemin Létourneau section privée**

Attendu une demande de 12 voyages et épandage de gravier 0-1/2" dans le Chemin Létourneau, section privée;

Attendu que le conseil est d'accord pour autoriser l'achat de gravier dans la section privée de ce chemin;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Paul Audet  
et résolu unanimement d'autoriser l'achat de 10 voyages de gravier 0-1/2" dans la section privée du Chemin Létourneau. Ces travaux seront exécutés en même temps que les travaux de rechargement de gravier sur l'ensemble du territoire.

Adoptée.

**2014-06-153 Prix budgétaire: Chemin de la Baie Sauvage**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Paul Audet  
et résolu unanimement de confirmer le dépôt d'un prix budgétaire fourni par Excavation Gagnon et Frères pour du creusage et stabilisation du fossé sur le Chemin de la Baie Sauvage.

Cette estimation pour 700 mètres carrés s'élève à \$18,900.00 plus taxes, basé sur une longueur de 350 mètres de long par 2 mètres de large.

Aucune décision n'est prise pour le moment.

Adoptée.

**2014-06-154 Demande d'intervention dans un cours d'eau par Ferme Rémavie**

Attendu une demande d'intervention dans le cours d'eau tributaire du Ruisseau Jackman adressée par Ferme Rémavie, auprès de la MRC des Appalaches;

Attendu que Ferme Rémavie souhaite que des travaux de nettoyage de cours d'eau se réalisent afin de déterrer les drains agricoles installés antérieurement et assurer un libre écoulement des eaux;

Attendu que Ferme Rémavie demande à ce que l'intervention dans ce cours d'eau se réalise, en partie, sur la propriété municipale (sur une longueur approximative de 90 pieds) ;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
et résolu que la Municipalité de Ste-Praxède refuse pour l'instant, qu'une intervention dans le cours d'eau circulant sur sa propriété soit réalisée.

Adoptée.

**2014-06-155 Demande de don: Journée de la culture**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
et résolu unanimement de ne pas octroyer de don pour la journée de la culture à Disraeli.

Adoptée.

**2014-06-156 Résolution : Paiement des comptes au 2 juin 2014.**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés au 02 juin 2014, laquelle s'élève à \$ 85,929.35.

Adoptée.

---

Josée Vachon, sec.trés, dir-gén. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

### **Questions des élus et employés**

#### **2014-06-157 Rechargement de gravier "Rangs principaux"**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Paul Audet  
et résolu unanimement d'autoriser l'achat de 50 voyages de gravier 0-1/2" chez M. Labrecque Inc., afin que l'inspecteur en voirie en disposer aux endroits nécessaires.

Adoptée.

### **Questions des personnes présentes**

#### **2014-06-158 Résolution: Levée de la séance**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
et résolu unanimement de lever cette séance à 20:30 heures.

Adoptée.

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice-générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*